

moire honorablement accueilli par l'académie de Bruxelles \*. Dans un autre mémoire présenté à la même académie en 1786, en réponse à la question qu'elle avoit proposée, & également accueilli avec distinction, l'auteur a rassemblé des recherches importantes & intéressantes sur le tiers-état ; & c'est un morceau de ce mémoire écrit en Latin qu'il publie aujourd'hui en François.

» Le résultat en est, qu'au moins l'état-noble  
 » date en Brabant de la même époque que  
 » ses comtes puis ducs héréditaires, & qu'en  
 » outre on ne peut se refuser à reconnoître  
 » pour le même tems le tiers-état dans  
 » cette classe d'habitans du Brabant connus  
 » sous le nom d'*ingenui* ou *liberi*, mitoyenne  
 » entre la noblesse & les serfs exclus par  
 » leur condition des assemblées de la nation ; qu'ainsi les ducs, en accordant des  
 » affranchissemens aux serfs qui demeuroient  
 » dans les villes ou qui viendroient les habiter, n'ont point créé un troisième ordre dans la nation, mais n'ont fait que  
 » l'étendre en y élevant ceux qui jusqu'alors avoient formé une quatrième classe  
 » d'habitans du Brabant. »

C'est par des recherches aussi pénibles que vastes & sûres, que l'auteur est parvenu à présenter au lecteur un récit suivi & exact des occasions les plus mémorables où les états de Brabant se sont distingués depuis plus de six cens ans. Il défend victorieusement l'ancienneté du tiers-état, ainsi que des deux autres états, contre les idées fausses qu'on a cherché à accréditer depuis quelques années, & qu'on vient de reproduire dans une rapsodie imprimée depuis peu à

\* 1 Mars  
 1784, p.  
 351. — 15  
 Août 1786,  
 p. 580.